EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du Mardi 30 Mai 2023

Effectif du conseil communautaire : 110 membres
Membres en exercice : 110
Quorum : 56
Membres présents : 79
Pouvoirs : 8
Membres votants : 87

Date de la convocation : 23/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi trente mai à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

***Etaient présents** : Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Anne BARTHOW, Caroline BEAUMONT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Jérôme BREEMEERSCH (Suppléant de Franck GIFFARD), Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Gérard FAUCHE, Sara FERAUD, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Sonia GUEDON, Valérie GUYOMARD (Suppléant de Joël DESCAMPS), Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Davy LEGRIX (Suppléant de Marie-Françoise LECLERC), Gérard LELOUP, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Philippe MATHIERE, Georges MEZIERE, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Michel THOUIN, André VAN DEN DRIESSCHE, Jean-Louis VILA, Jean-Baptiste VOISIN, Philippe WATEAU..*

***Etaient absents/excusés :** Jean-Michel ADELINE, Christian BAISSE, Pierre BIBET, Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Christian DESLANDE, Claude GEORGES, Jean-Louis GROULT, Jean-Bernard JUIN, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Camille Brigitte PANNIER, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Françoise ROCFORT, Ulrich SCHLUMBERGER, Claude SPOHR, Denis SZALKOWSKI, Jacques VIEREN, Guillaume WIENER.*

***Pouvoirs** : Michel AUGER Donne procuration à Yves RUEL, Sabrina BECHET Donne procuration à Sara FERAUD, Valéry BEURIOT Donne procuration à Janine LEROUVILLOIS, Marie-Christine JOIN-LAMBERT Donne procuration à Charles-Edouard DE BROGLIE, Christelle MONNIER Donne procuration à Jean-Louis MADELON, Colette RODRIGUE Donne procuration à Didier MALCAVA, Marie-Lyne VAGNER Donne procuration à Sébastien ROEHM, Josiane VARAISE Donne procuration à Frédéric DELAMARE.*

Délibération n° 81/2023 : Proposition de mise en place d'un bureau de location « éphémère » au centre d'affaires.

Le centre d'affaires, situé 6 ter rue Jacques Philippe Bréant à Bernay, accueille actuellement 13 entreprises.

La délibération 176/2022 a acté l'uniformisation du prix de location à 12 euros HT/m2.
La contractualisation se fait au travers d'un bail dérogatoire ou d'un bail commercial.

Afin de répondre à une demande ponctuelle, il est proposé de mettre en location éphémère un bureau, d'une surface de 7,76 m². Celui-ci était auparavant utilisé comme espace de stockage.

La location sera possible à la ½ journée, la journée ou à la semaine, sans obligation de souscrire un bail locatif. Ainsi, l'IBTN s'adapte aux évolutions de travail et aux besoins des entrepreneurs.

Concernant ce bureau il sera proposé aux jours, horaires et tarifs suivants :

Du lundi au vendredi de 9h à 19h

La ½ journée : 25 euros HT
La journée : 50 euros HT soit 6 euros de l'heure
La semaine : 150 euros HT soit 4 euros de l'heure

Une convention de mise à disposition contractualisera la location du bureau.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et L.5214-16 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

✓ **DECIDE de louer un bureau éphémère aux tarifs présentés ci-dessus à compter du 01 juillet 2023.**

✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour signer tous les documents relatifs à cette décision ainsi qu'à Monsieur Louis CHOAIN, 3e Vice-président au Développement Economique et Attractivité du territoire.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signé électroniquement
Par Nicolas GRAVELLE, Président

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066413-20230530-81_2023-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/06/2023
Affichage : 06/06/2023